

Nathalie Clermont
Directrice de la gestion des programmes
Fonds des médias du Canada
360 rue St-Jacques, suite 600
Montréal
H2Y 1P5



Objet : Recommandations de changements aux principes directeurs du FMC

Bonjour Nathalie,

Dans le cadre du processus de consultation pancanadien que le FMC effectue cet automne, nous aimerions, par la présente, proposer des suggestions de changements et de recommandations concernant les principes directeurs du Fonds.

Mais tout d'abord, permettez-nous de vous dire que nous apprécions grandement l'écoute constante que le FMC a à l'égard de l'industrie de la télévision et des nouveaux médias afin de répondre à ses besoins.

Nous apprécions aussi grandement certains changements qui ont été apportés aux cours des dernières années, changements qui, nous l'espérons, seront conservés :

- La possibilité d'investir toute notre enveloppe (puisque'elle est inférieure à 2M \$) à des productions répondant à 2 exigences fondamentales au lieu des 4. Comme l'attrait de TV5 auprès de son auditoire est son ouverture sur le monde, ceci nous donne toute la latitude possible pour faire des émissions avec tournage à l'international comme *Voyages au bout de la nuit*, *Le sexe autour du monde* ou *Ports d'attache* (maintenant en production d'une quatrième saison) bien appréciées des Canadiens. De plus, comme ces émissions sont tournées partout à travers le monde, elles permettent un retour sur investissement aux producteurs et au FMC (dans les cas où le PPC fait partie de la structure financière) puisqu'elles sont vendues à l'international.
- L'entière marge de manœuvre (en tant que diffuseur ayant une enveloppe de moins de 2.5M \$) dont nous disposons pour dépenser selon les genres admissibles et la souplesse qui en découle s'avèrent précieux. Auparavant, cela limitait notre production de tournage à l'étranger qui est très populaire auprès de notre auditoire.

1755, boul. René-Lévesque Est
Bureau 101
Montréal (Québec)
H2K 4P6, CANADA

Tél. : (514) 522-5322
www.tv5.ca

Ceci dit, nous aimerions proposer les recommandations suivantes.

En ce qui concerne les enveloppes de rendement :

- TV5 fait partie d'un petit groupe de diffuseurs qui estime que le système favorise les grandes chaînes. Afin d'assurer une diversité de programmation, une plus grande équité et afin de permettre aux petits joueurs indépendants de rencontrer leurs conditions de licence (les conditions de licence de notre nouvelle chaîne UNIS exigent 75% de contenu canadien), nous sommes d'avis qu'une enveloppe distincte devrait leur être allouée. Une lettre indiquant cette intention et signée par les différentes parties a été envoyée à Valérie Creighton le 13 novembre dernier. Une proposition plus détaillée suivra sous peu.
- Recommandation : Accorder une enveloppe distincte au petit groupe de diffuseurs

En ce qui concerne l'enveloppe de développement :

- L'obligation à l'effet que 60% de l'enveloppe soit consacrée à des projets qui offrent un volet convergent riche et élaboré est très exigeante. Comme la majorité des argents va encore à la production télévisuelle de même que les revenus qui en découlent, si suite au développement et à la scénarisation, le projet n'est pas retenu, tout l'argent investi en nouveaux médias aura été gaspillé.
- Recommandation : retirer l'obligation convergente à l'étape de développement.

En ce qui concerne la règle exigeant que 60 % des fonds provenant d'une ERT soit consacrée à des projets qui comportent un contenu numérique compagnon riche et élaboré:

- Nous comprenons l'objectif d'exiger la création de contenu riche et élaboré en accompagnement d'une production télévisuelle. Mais est-ce judicieux pour un documentaire unique? Aussi, d'un point de vue pragmatique et financier, nous sommes d'avis que l'obligation de 60% est élevée. En effet, de nombreux programmes ne sont pas destinés au développement d'un volet interactif élaboré mais serait beaucoup plus avantageux par des compléments numériques ciblés qui complèteraient mieux la diffusion télévisuelle comme la production d'une série Web exclusive ou la production de matériel complémentaire de

mandat et que l'ajout d'une personne du Québec et d'ailleurs au Canada ancre mieux notre volonté de représenter la francophonie dans son ensemble. Nous aimerions ajouter que des montants importants sont alloués dans les budgets de production aux postes de recherche et de scénarisation (les scénarios pour nos émissions d'une heure varient généralement entre 15 et 25 pages) donc le contenu documentaire est très présent et c'est d'ailleurs ce que notre public souhaite.

- Recommandation : la définition de documentaire dans les principes directeurs devrait être assouplie et la présence de guides, clairement définie. Ceci permettrait d'une part de rendre le genre plus accessible et d'autre part de s'adapter à la réalité audio-visuelle compétitive de 2014 et de se mettre au diapason de ce qui se fait à travers le monde.
- L'exigence-seuil pour les variétés est de 50%. Comme les variétés sont très coûteuses, nous souhaiterions que cette exigence soit réduite afin de rendre la production plus abordable. Pour UNIS par ailleurs, nous avons reçu de nombreuses propositions de variétés; la réduction nous permettrait donc possiblement d'aller de l'avant avec plus d'une.
- Recommandation : réduire l'exigence seuil de 50% à 40%

En ce qui concerne le Programme de production de langue française en milieu minoritaire :

- Dans l'évaluation des projets, comme il s'agit d'un programme sélectif, 15% des points sont alloués au volet convergent. Ceci défavorise grandement les documentaires uniques qui se prêtent rarement à un volet convergent riche et élaboré. À la rigueur, si un volet était élaboré, ce serait beaucoup d'argent dépensé pour un impact auditoire très limité.
- Recommandation : exempter les documentaires uniques de cette obligation.

Enfin, vous savez à quel point une planification financière est importante. En ce sens, nous aimerions faire une dernière recommandation. S'il était possible d'avoir une enveloppe de deux ans, quitte à avoir un plancher minimal pour la deuxième année, cela nous donnerait la capacité de financer à plus long terme et de s'engager dès le début sur un nombre plus important d'épisodes ce qui pourrait engendrer une économie d'échelle.

type entrevue, *making of*, jeux questionnaire, contenus écran compagnon etc. intégrés à même le site du diffuseur. Les dépenses reliées à une campagne de réseautage social devraient également faire partie des dépenses car elles contribuent à augmenter l'auditoire.

Recommandations : réduire l'obligation à un pourcentage plus symbolique (40% par exemple), assouplir le contenu admissible et être plus précis dans les principes directeurs sur ce qui est ou non considéré comme admissible, et exempter le documentaire unique des exigences de convergence.

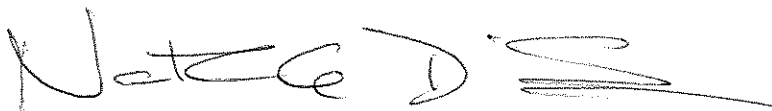
En ce qui concerne les principes directeurs :

- Dans plusieurs de nos productions passées et présentes (*Le sexe autour du monde*, *Voyage au bout de la nuit*, *Corps et monde*, *Des écoles pas comme les autres* par exemple), la présence d'une personne qui incarne l'émission a causé des problèmes avec les analystes de Téléfilm Canada. Nous les avons d'ailleurs rencontrés afin de comprendre leur position et leur exposer la nôtre. Nous avons compris d'une part qu'ils avaient une approche plutôt puriste du documentaire et d'autre part, qu'ils devaient faire preuve de prudence dans leur approbation de contenu afin de ne pas créer de précédent. Nous devons préciser ici que nous respectons leur travail et qu'ils ont toujours essayé de trouver des solutions afin que les émissions puissent aller de l'avant avec une présence à l'écran. Mais nous pensons que l'interprétation de Téléfilm est trop restrictive car la personne ne peut pas être journaliste, reporter, animateur sur le terrain, etc... À chaque fois, nous devons les convaincre de la légitimité d'un guide. L'important est que la personne nous guide et nous accompagne car le téléspectateur aime prendre rendez-vous avec une personne plutôt qu'avec une émission désincarnée.

À notre avis, il serait donc souhaitable d'assouplir les règles du FMC à ce sujet pour deux raisons. Premièrement, dans la pondération des ERT, l'importance des cotes d'écoute a augmenté au fil des années et représente maintenant 55% au total. Nous en concluons que le FMC souhaite que les émissions soient regardées. Or, avec la multiplication des plateformes et des chaînes, il devient de plus en plus difficile pour un diffuseur de capter ET de maintenir l'attention des téléspectateurs pendant une heure. Nous savons, pour en avoir fait l'expérience au fil des dernières années (les cotes d'écoute de nos émissions canadiennes ont doublé depuis l'ajout de *guides* à l'antenne), qu'une émission personnalisée possède un pouvoir d'attraction beaucoup plus grand qu'une émission détachée de tout ancrage. Ceci est d'autant plus important pour TV5 qu'environ 80% de sa programmation est non canadienne de par la nature de son

Madame Nathalie Clermont
Directrice de la gestion des programmes
Fonds des médias du Canada

Nous vous remercions à l'avance pour l'attention que vous accorderez à nos recommandations et vous prions d'accepter, chère Nathalie, l'assurance de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie D'Souza'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Nathalie D'Souza
Chef de la production originale

Cc : Suzanne Gouin, PDG TV5
Pierre Gang, Directeur de la programmation, TV5